

## **SCIENCE BAR – MARDI 19 DECEMBRE**

---

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Bar Zoumaï
<b>PARTICIPANTS :</b>	72 participants dans la salle
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	19h à 20h51

*Certaines parties de phrases sont manquantes en raison de la qualité de l'enregistrement.*

### **Commission nationale du débat public (CNDP) :**

**Mme Mathilde SALLES** **CNDP**

### **Intervenants :**

<b>Mme Pauline CASTAING</b>	<b>Bleu Tomate</b>
<b>Mme Sophie GAMBARELLA</b>	<b>CNRS</b>
<b>Mme Laurence LE DIREACH</b>	<b>GIS POSIDONIE</b>
<b>M. Fabrice JAVEL</b>	<b>Juriste – SUEZ Consulting</b>
<b>M. Benoît RODRIGUES</b>	<b>DIRM</b>
<b>M. François VIREVALLE</b>	<b>DREAL</b>
<b>M. Philippe MARTIN</b>	<b>RTE</b>

## **PROTEGER LA MER MEDITERRANEE, MISSION IMPOSSIBLE ?**

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

### **Mme Pauline CASTAING – Bleu Tomato**

Je vous invite pour ce dernier bar des sciences 2023 pour finir cette année, dernier bar des sciences d'une série de trois sur la mer en débat. Sur cette thématique, vous pourrez échanger sur les usages de la mer, sur la biodiversité, sur l'état, sur l'avenir et ce que l'on va faire de cette mer Méditerranée. N'hésitez pas à bien prendre en compte tout ce qui va être dit ce soir et à poser vos questions, échanger et partager vos points de vue à la suite des trois interventions de ce soir.

Concernant le principe, vous l'avez compris. C'est d'écouter des scientifiques et des techniciens pour échanger sur la thématique de ce soir qui est la mer, tout en buvant une petite bière pour se désaltérer, bien évidemment. Ce bar des sciences est organisé par l'Institut Pythéas qui est représenté par Thierry BOTTI qui présentera sa structure dans quelques instants et également réalisée par Bleu Tomato, que je représente en tant que médiatrice scientifique. Je travaille pour Bleu Tomato qui est un média, mais également une agence de communication spécialisée dans tout ce qui est transition écologique et environnement en région.

### **M. Thierry BOTTI – Institut OSU Pythéas**

Bonsoir à toutes et à tous. Il y a toujours de nouvelles personnes qui viennent participer à ce bar des sciences. Je vais donc tout de même présenter l'OSU, l'Observatoire des Sciences de l'Univers. Il y en a 25 en France qui sont tous impulsés par l'Institut national des sciences de l'univers du CNRS. En fonction du lieu où ils sont implantés, ils sont rattachés à d'autres établissements publics scientifiques et techniques, les EPST. C'est une composante d'Aix-Marseille Université. On intervient dans la formation des étudiants, notamment au niveau master. Nous avons aussi pour tutelles, outre le CNRS, l'IIRD et l'INRAE. L'OSU Pythéas, c'est 6 laboratoires pour des recherches au fond des mers jusqu'aux confins de l'univers et comptent un peu plus de 200 personnes installées sur une douzaine de sites en Provence. Vous l'avez compris, de la recherche scientifique et de la formation universitaire. L'une de nos missions est aussi de partager nos savoirs. Quand la Commission nationale du débat public nous a sollicités pour participer à ce débat public sur la mer, forcément, on s'est dit que c'était une belle opportunité pour inviter nos chercheurs à partager l'état de leur recherche avec vous et les autres invités que vous allez pouvoir rencontrer. Bonne soirée. Je passe le micro à Mathilde qui est ici pour la Commission nationale du débat public.

### **Mme Mathilde SALLES – CNDP**

Merci. Merci d'être présents à ce dernier bar des sciences qui est dédié à la protection de la mer Méditerranée. C'est le dernier dans le cadre du débat public qui est organisé par la CNDP, la Commission nationale du débat public. C'est une commission qui donne le droit, comme c'est écrit dans la charte de l'environnement, à informer et faire participer le public sur des projets dès lors qu'il y a un impact sur l'environnement. Nous sommes aujourd'hui là pour vous faire participer. Nous sommes à l'écoute de vos propositions. Cette année, la CNDP a été saisie par le ministère de la Transition écologique, de la Transition énergétique et le Secrétariat de la mer, ainsi que RTE à propos des documents stratégiques de façade, documents techniques qui parlent de planification maritime, avec la cartographie de l'éolien en mer. C'est un document qui est questionné et que l'on vous propose ce soir. N'hésitez pas à vous prononcer là-dessus.

Il y a eu différents types d'événements dans le cadre de ce débat public et le bar des sciences en fait partie. Notre escale marseillaise s'arrête bientôt et nous serons, dans les prochains mois, sur Montpellier, Sète, Ajaccio, Nice et Perpignan. N'hésitez pas à nous suivre sur le site internet « La mer en débat ». Merci encore pour l'organisation de ce bar des sciences.

### **Mme Pauline CASTAING – Bleu Tomato**

Merci, Mathilde. Il y a plusieurs représentants de la CNDP ici ce soir. N'hésitez pas à aller à leur rencontre. En direction des toilettes, vous trouverez un tonneau avec de la documentation à ce sujet. Sans plus attendre, j'invite notre premier intervenant Mme Sophie GAMBARELLA – CNRS. Nous commençons directement avec Sophie que nous pouvons applaudir.

### **Mme Sophie GAMBARELLA – CNRS**

Bonsoir à tous. [...Partie manquante...] La bonne nouvelle est que l'on ne m'a laissé que 8 minutes de temps de parole. Pendant ces 8 minutes, je vais essayer de vous poser le cadre général sur les aires marines protégées. Pour ces aires marines protégées, nous avons une définition qui nous a été donnée

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

par l'Union internationale de conservation de la nature, une définition qui paraît assez précise, un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tous moyens, juridiques ou autres, afin d'assurer la conservation de la nature à long terme, ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui y sont associés. Cette définition est à la fois simple. Nous la comprenons tous, mais d'un autre côté, nous voyons déjà la complexité apparaître. Que sont les services écosystémiques ? Quels services rendent la nature et la mer à l'homme ? Aussi, comment tenir compte des valeurs culturelles dans le cadre du milieu marin ?

Au-delà de cette définition, nous avons aussi noté les objectifs pour les aires marines protégées. Le premier objectif est international. L'an passé, en décembre 2022, nous avons négocié le cadre mondial de la biodiversité. Une partie avait été négociée pendant la période COVID et la dernière partie a été négociée à Montréal. Ce qui a été négocié, ce qui a été l'objet le plus âpre négocié entre les états, c'est combien de pourcentage de terre et de mer, nous devons protéger et nous sommes arrivés à cet objectif de 30 fois 30. Il faudrait avoir 30 % d'aires marines protégées et 30 % d'aires terrestres protégées avec une date limite à 2030, soit demain où il faudrait avoir ces pourcentages. Ce qu'il faut savoir, c'est que nous avons déjà un pourcentage de 10 % d'aires marines protégées. Nous avons plus ou moins atteint ces 10 % avec plus ou moins de succès. Nous avons l'objectif quantitatif et qualitatif, mais nous n'y sommes pas du tout. 30 % est un objectif quantitatif, mais que mettons-nous dans ces 30 % ? Combien pouvons-nous y mettre d'aires marines protégées de manière efficace ? Cet objectif a été décliné en France et à l'échelle européenne, avec une stratégie européenne pour la biodiversité qui s'appelle « Ramener la nature dans nos vies ». L'idée est belle. Maintenant, allons-nous y arriver ? Cette stratégie européenne pose l'objectif de 30 % d'aires marines protégées. Parmi ces 30 % d'aires marines protégées, il faudrait 10 % de protection stricte. On peut déjà se poser la question de savoir ce que sont les 10 % de protection stricte d'aires marines protégées. Cet objectif européen a ensuite été décliné à l'échelle nationale dans la stratégie nationale française, avec une mise sous protection forte d'au moins 10 % des espaces maritimes qui sont sous juridiction française.

Aujourd'hui, nous avons un objectif pour la France de 30 % d'aire marine protégée, dont 10 % sous protection forte. Le problème, c'est qu'en pratique, au niveau juridique, les aires marines protégées regroupent 11 catégories d'espaces protégés. Vous avez ici la carte pour la France. Cela concerne aussi bien les aires de protection de biotope, le parc national marin, des sites Natura 2000. 11 catégories d'aires marines protégées veulent dire à chaque fois 11 régimes différents qui s'appliquent, sachant que ces aires se superposent parfois et d'autres fois, se juxtaposent. Il n'y a pas toujours de continuité écologique entre les différentes aires marines protégées. Tout le défi actuellement, sur toute la simplicité que peut laisser apparaître la définition d'aire marine protégée, la réalité, c'est une complexité avec un cadastrage de la mer. La seule chose que l'on sait bien faire, c'est cadastrer les territoires et les zones. On essaie de faire entrer des petits bouts de nature dans des catégories administratives ou juridiques. En principe, pour la mer, il y a des continuités écologiques et ça pose une vraie question de comment faire des régimes efficaces alors que nous avons complètement morcelé la mer.

Sous cette complexité et cette diversité, on se demande comment choisir ces 11 régimes. Nous avons en fait des défis communs à tous types d'aires marines protégées. Ici, c'est la carte de la France, mais je pourrais faire une carte pour n'importe quel pays. Si je prends la haute mer, nous aurions encore plus de catégories d'aires marines protégées. Nous avons des aires marines protégées que pour la pêche ou pour la recherche. Nous pourrions superposer différentes cartes et nous aurions tout l'espace marin qui serait complètement sous des petits carrés, de cette façon.

Ces défis sont au nombre de 3, dont le premier est d'identifier où est-ce que l'on met une aire marine protégée. Pour cela, il va falloir prendre en compte des critères scientifiques et la vulnérabilité de certains écosystèmes qui justifieraient ces aires marines protégées. Cela peut être aussi dû à certaines espèces. Cela peut être d'autres critères scientifiques sur les courants marins. Il y a donc toute une liste de critères scientifiques qu'il faut déterminer pour identifier. Les critères scientifiques ne suffisent cependant pas. Il y a d'autres activités et la conservation doit trouver un équilibre avec celles-ci. Il va donc falloir prendre en compte les autres intérêts et forcément tenir en compte d'autres critères que les critères scientifiques pour permettre de conserver certaines activités économiques et les poursuivre, mais qu'elles soient en adéquation avec un objectif de conservation. Cela peut être aussi des activités de loisir. Pour l'identifier, on prend en compte l'ensemble de ces critères.

Pour pouvoir prendre en compte l'ensemble de ces critères, il faut que toutes les parties prenantes soient autour de la table. Ce type de débat, c'est commencer justement à mettre toutes les parties prenantes autour de la table et que tout le monde soit représenté pour que l'on puisse prendre en compte l'ensemble des intérêts. C'est un peu la même question qui va se poser pour savoir ce que l'on veut protéger. Allons-nous influencer la réglementation de la pêche ou allons-nous juste l'encadrer ? Si nous voulons l'encadrer, quel outil allons-nous utiliser pour le faire ? Faut-il limiter les engins de pêche ? Faut-il en limiter certains ? Faut-il mettre des quotas de pêche ?

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +331 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Nous avons toute une panoplie complète d'outils et le but est de savoir quels sont les meilleurs qui permettent d'avoir une pêche durable, une pêche raisonnable et donc permettre la conservation. Je prends l'exemple de la pêche, mais c'est pareil pour les activités de loisirs et toutes les activités qui sont menées en mer. Pour définir le régime juridique, nous avons, une fois de plus, besoin que vous soyez autour de la table pour discuter, sinon, tous les intérêts ne sont pas pris en compte et on définira ensuite des régimes juridiques qui seront mal acceptés. C'est ce que l'on dit souvent en droit. Une norme qui n'est pas acceptée est une norme qui n'est pas discutée. Trouver la norme acceptable est de pouvoir mettre en balance ces différents intérêts.

La troisième partie est de gouverner, c'est-à-dire créer des instances de gouvernance visant à protéger. C'est de la gouvernance participative. Là encore, il faut que tous les acteurs puissent participer à la gouvernance. On a des exemples d'aires marines protégées qui ont très bien fonctionné parce que nous avons identifié, défini et gouverné avec l'ensemble des parties prenantes. À l'inverse, nous avons des aires marines protégées qui ne fonctionnent pas du tout parce que nous n'avons pas fait ce travail-là. Par exemple, en mer Méditerranée, on avait mis une zone de pêche réservée où l'on interdisait le chalutage en grands fonds. Le problème, c'est que quand on a mis en place les zones, nous avons peu écouté les scientifiques et nous n'avons pas mis de zones tampons qui permettent à la biodiversité de se reconstruire. Nous n'avons pas fait participer de pêcheurs à la prise de décision et c'est un vrai échec. À l'inverse, en mer Adriatique, nous avons la même norme d'interdiction de chalutage en eau profonde, mais nous avons mis autour de la table des pêcheurs et des scientifiques. Nous avons donc mis des zones tampons et réduit les zones de pêche. Le résultat est que les ressources se sont renouvelées plus rapidement. Les parties prenantes étaient d'accord. Cela a été respecté et ça a connu un succès. Le succès des aires marines protégées repose sur les acteurs autour de la table et la manière dont nous définissons les normes. On peut inventer toutes les normes, mais si l'une d'elles n'est pas acceptée, ce ne sera pas respecté.

La deuxième chose, c'est que quand on a analysé les résultats de Natura 2000, notamment sur les aires marines protégées, on s'est rendu compte d'au moins deux choses sur des aspects scientifiques. La première chose est que la connectivité entre les zones n'a pas du tout été respectée. Nous avons des zones d'aires marines protégées un peu définies individuellement et qui n'étaient pas connectées écologiquement. Dans les objectifs actuels, d'ici 2030, sur les nouvelles aires marines protégées que nous allons mettre en place, le but est d'avoir une pertinence scientifique avec une connectivité écologique. La deuxième chose est que l'on s'est rendu compte que la gouvernance n'était pas du tout participative et nous avons eu beaucoup de zones Natura 2000 qui n'ont pas fonctionné pour ça. La troisième chose sur ces résultats, c'est que l'on s'est rendu compte que l'on avait complètement copié des modèles terrestres en mer et que ça ne fonctionnait pas. Cela avait plutôt bien marché pour le côtier, mais plus on s'éloignait de la côte, moins cela fonctionnait, moins c'était efficace et moins cela permettait de respecter le règlement sur la biodiversité. Copier un modèle terrestre sur le milieu ne fonctionne pas, parce qu'en milieu terrestre, nous avons un sol et sur le milieu marin, c'est du liquide avec ses spécificités. Il va donc falloir revoir nos modèles pour pouvoir créer un modèle marin.

Ce qui est important dans ce que fait la Commission nationale du débat public – et vous l'avez bien vu sur ces trois points – c'est que tout le monde doit participer. Il faut que tout le monde pose des questions sur les aires marines protégées parce que lorsque l'on y travaille toute la journée, nous n'avons peut-être plus le recul suffisant sur ce que l'on est en train de faire. Nous attendons de vous que vous nous aidiez à nous reposer les bonnes questions sur la définition des aires marines protégées et notamment celles de protection forte.

### **Mme Laurence LE DIREACH – GIS POSIDONIE**

Bonsoir. Sophie a bien posé le cadre. Il y a quand même énormément de gens qui travaillent dans les aires marines protégées et sur ce sujet des aires marines protégées. D'autres que moi auraient pu venir en parler ce soir. Il y a des gestionnaires de ces aires marines protégées. Il y a les services de l'État qui y travaillent également. Il y a des chercheurs et des gens qui travaillent sur l'environnement marin. Ces aires marines protégées sont à la fois un outil de gestion et un outil de protection de l'environnement marin avec, comme l'a dit Sophie, des niveaux très divers de protection. En Méditerranée, nous avons la chance d'avoir des réserves marines qui sont très anciennes. Le parc national de Port-Cros a été créé en 1963. C'était le premier parc national avec une emprise terrestre également, mais une zone marine réellement protégée et des moyens alloués pour la gestion. Nous savons que les aires marines protégées fonctionnent. Ce qui va varier dans les résultats dépend des moyens qui sont alloués à la protection, du temps consacré à cette protection, des personnes qui vont pouvoir surveiller que les réglementations sont bien respectées et également les surfaces qui sont protégées, le degré de protection qui est appliqué aux aires marines concernées. L'important pour que ça fonctionne, c'est certainement l'implication des acteurs locaux. Il faut que les aires marines protégées impliquent les

usagers. Il faut qu'ils soient au courant des limites de ces aires marines protégées et qu'ils sachent quelle réglementation s'applique et quels sont les usages qui sont autorisés ou interdits.

Enfin, j'insiste un petit peu sur le fait que ce sont aussi des zones d'expérimentation, des laboratoires vivants où l'on vient y étudier les habitats et les espèces. On vient y voir la mer et le milieu marin tel que nous ne le voyons plus ailleurs, dans les zones très impactées par l'homme et où les pressions sont fortes. L'efficacité des aires marines protégées dépend tout d'abord de la surveillance. Il faut que les réglementations que l'on a décidées soient appliquées et nous sommes bien obligés de faire un peu la police. Il y a cette implication des acteurs locaux qui reste un verrou important pour que ça fonctionne. Si nous n'étudions pas réellement ce qu'il se passe, autant dans les activités humaines et la fréquentation que les écosystèmes marins, on ne peut finalement pas savoir si ça fonctionne ou pas. Le pendant de la gestion qui s'exerce est le suivi scientifique. Il faut pouvoir regarder ce qu'il se passe dedans et dehors et le comparer. Il faut pouvoir regarder l'évolution dans le temps des écosystèmes marins.

Cela peut faire l'objet d'études très près du bord comme au large, en profondeur. Cela nécessite des moyens et évidemment, toutes sortes de travaux dans les différents domaines de la systématique, du droit et de toutes les sciences qui sont appliquées au milieu marin. La dernière chose, c'est qu'il faut un partage de ces connaissances. Si l'on étudie le milieu marin dans les aires marines protégées et en-dehors et qu'on ne transmet pas ces résultats, qu'on ne les montre pas à ceux qui ont accepté certaines règles, qui ont appliqué des modes de pêche adaptés ou régulés tels qu'ils ont été choisis dans le cadre juridique de ces aires marines protégées, ça ne fonctionne pas. Il faut donc faire un retour vers les personnes concernées, et notamment changer leur mode de pêche.

Vous avez des photos de zones qui ont été protégées. Concernant les résultats obtenus, sur des peuplements de poissons, ce que l'on va voir dans des réserves marines protégées, ce sont des espèces en abondance, des poissons qui vont être beaucoup plus nombreux, qui vont généralement être plus gros. Nous allons y voir des espèces qui sont plus rares ailleurs où les modes de pêche sont intensifs. Nous allons voir également des poissons grossir et être très près du bord avec un comportement différent, beaucoup plus tranquilles que dans les zones qui sont fortement pêchées. Les analyses scientifiques portent donc sur les habitats et sur les espèces. Ils peuvent aussi porter directement sur les activités humaines. Par comparaison, nous regardons les pressions qu'exerce l'homme sur le milieu marin en étudiant dedans et à l'extérieur. Dans les différents régimes de protection, il y a la pêche, par exemple, le bruit ou bien les prélèvements qui sont faits, soit l'impact sur le milieu de toutes les activités humaines qui s'exercent en dehors de cette zone protégée. On y étudie également les perceptions des usagers parce que les aires marines protégées sont aussi des espaces de loisirs et où les paysages marins sont remarquables. Il est donc important de voir en quoi elles apportent quelque chose à l'environnement et aux personnes qui profitent de ces espaces particuliers qui sont gérés. On y étudie également la gouvernance et les modes de gestion pour essayer de les améliorer. On échange beaucoup entre aires marines protégées sur les méthodes de suivi et sur ce qui a fonctionné en général.

Quelles autres solutions avons-nous que d'interdire certaines activités par endroit et de les autoriser à d'autres ? Si nous ne mettons pas la nature sous cloche totalement, on peut décider de réguler les activités humaines. Nous allons donc appliquer des modes de pêche un peu différents et on va travailler sur les pratiques. On va travailler sur les engins de pêche ou sur l'effort, c'est-à-dire la quantité de pêcheurs, de bateaux ou d'engins qui sont utilisés pour prélever les poissons. Nous allons décider d'interdire ou d'autoriser certaines activités de bateaux. Cela peut être la pêche professionnelle ou la pêche de loisirs. Cela peut être le mouillage des bateaux, la plongée sous-marine, la plaisance, le kayak et autres. Comment faire pour réguler toutes ces activités si on n'interdit pas complètement l'accès à ces aires marines protégées ? Nous allons essayer de mettre en place des accords entre les usagers et les gestionnaires de l'environnement. Nous allons décider de commissions pour la pêche, pour la plaisance ou pour la plongée dans lesquelles les usagers vont rencontrer des gestionnaires de l'environnement marin. Ils vont se mettre d'accord sur des réglementations à appliquer, sur les usages, sur la manière de se comporter pour arriver à ce but commun et à cette volonté commune de protéger la nature, les paysages et les espèces. Nous pouvons décider de quotas également pour le prélèvement de poissons et d'invertébrés. Nous organisons globalement l'ensemble des usages par la concertation. C'est donc relancer le débat sur les différents modes de gestion dans les aires marines protégées.

### **M. Fabrice JAVEL – Juriste SUEZ Consulting**

Bonsoir à tous. Je suis juriste pour SUEZ Consulting qui est une société de conseil du groupe SUEZ. On accompagne des projets sur les façades maritimes en France métropolitaine et en outre-mer. Ces projets d'aménagements sur le littoral en lien avec le port de plaisance, le mouillage, l'activité industrielle, les aménagements de protection contre les risques côtiers ou des aménagements et des équipements liés à la production d'énergie. Tous ces projets peuvent avoir des impacts sur le milieu naturel, impacts liés

à la prise sur les fonds marins et aux productions. Comment accompagner ces projets pour maîtriser les impacts et, le cas échéant, comment peut-on restaurer le milieu marin ?

En théorie, c'est la séquence ERC, « Éviter », « Réduire » et « Compenser ». En première étape, un projet vous est soumis, qui est le projet initial. Il va donc y avoir des impacts sur ce milieu. Nous allons donc identifier ces impacts et voir comment nous allons pouvoir accompagner la conception du projet pour essayer de les éviter. Nous allons améliorer le projet. Il y a ensuite une deuxième étape. Pour les impacts que l'on ne peut pas éviter, nous allons voir comment nous pouvons les réduire. C'est donc un travail avec des concepteurs pour réduire ces impacts. À la fin de cette démarche, il y a les impacts résiduels où les porteurs de projets doivent proposer des mesures compensatoires au moins équivalentes en termes d'efficacité à ces impacts résiduels. Plus concrètement, sur des mesures d'évitement, cela peut être déjà de renoncer au projet, ce qui est radical, mais aussi de déplacer le projet pour le faire à un autre endroit ou encore de le modifier. On va y revenir. Je vais vous donner des exemples concrets. Également, réfléchir sur la sobriété en termes de consommation d'espace en essayant de compacter le projet. Sur des mesures de réduction – cela peut notamment être en phase de travaux – nous pouvons essayer d'adapter le planning des travaux en fonction de la sensibilité des espèces que l'on va voir sur l'aire définie.

J'ai plusieurs exemples en région PACA. Il y a l'exemple d'un aménagement d'une digue qui doit être rehaussée pour augmenter le niveau de protection des enjeux qu'il y a derrière. En face de cette digue, vous avez des herbiers de Posidonie. L'extension de cette digue va avoir une emprise sur les herbiers. On identifie cet enjeu et cet impact. Nous allons donc accompagner le concepteur. Concrètement, on a identifié l'adaptation de l'ouvrage pour réduire l'emprise et le placer sur la ligne verte pour éviter tout impact sur les herbiers. Cette mesure concrète a donc permis d'éviter les impacts sur les herbiers. Autre exemple sur les mesures de réduction. Tous les projets et travaux en mer vont remettre en suspension les sédiments. Ces matières en suspension vont se disperser et risquent d'étouffer les plants qui vont être présents aux alentours. La mesure de réduction des impacts va être de mettre en place, pendant les travaux, un écran autour de la zone de travaux pour limiter sa dispersion, comme nous pouvons le voir sur les travaux à La Ciotat. Le dernier exemple concerne la compensation avec un projet qui a des impacts résiduels qui n'ont pas pu être évités sur les herbiers de posidonie. Les porteurs de projet peuvent proposer en dernier recours des mesures compensatoires, comme la création d'une zone de mouillage organisée. Il s'agit de mettre des bouées en surface pour que les bateaux viennent s'amarrer en évitant de jeter l'ancre et d'endommager les herbiers. La création de cette zone de mouillage organisée va permettre de créer des conditions favorables à la restauration naturelle des herbiers de posidonie. C'est donc un exemple de mesure de compensation qui est de plus en plus de mise en œuvre.

Nous arrivons ensuite sur la restauration écologique qui est une autre notion. Vous avez ici un petit schéma qui présente un état du milieu qui va rencontrer les fluctuations naturelles en fonction des conditions environnementales. Vous avez les pressions qui s'exercent sur ce milieu, pressions d'origine humaine qui vont entraîner une dégradation. La question sera de savoir s'il est possible d'arrêter ces facteurs de dégradation et d'accompagner en inversant la tendance pour favoriser la restauration de ce milieu. Schématiquement, on considère qu'il y a deux types de restauration, dont la restauration « facile ». Nous avons un exemple sur la station d'épuration de traitement des eaux usées de Marseille où le traitement mis en place sur les eaux usées va permettre d'améliorer la qualité du milieu et de créer des conditions favorables à une restauration naturelle du milieu. C'est donc un exemple de restauration « facile ». À partir du moment où les conditions sont redevenues favorables, imaginez que le milieu se restaure spontanément, mais parfois, il faut l'aider. Le processus de restauration permet d'accélérer cela. Je vais vous donner deux exemples d'expérimentations qui ont eu lieu à Marseille. Une première est menée par GIS Posidonie qui va concerner l'herbier de posidonie sur une zone où les pressions sont maîtrisées et où les posidonies étaient présentes par le passé, mais ont disparu. Nous allons collecter des graines pour aller ensemencher la zone et permettre à l'herbier de se régénérer. Deuxième exemple, dans les calanques de Marseille, sur une algue appelée la cystoseire, l'amélioration de la qualité des eaux qui a été permise par les traitements sur les eaux usées permet d'envisager d'accompagner la reconquête de l'espèce. C'est un complément. La restauration écologique peut s'opérer dans un cadre réglementaire où le porteur de projet est obligé de proposer des mesures compensatoires. Ça peut être aussi des mesures volontaires des gestionnaires d'aires marines protégées. Je vous remercie.

### **Mme Pauline CASTAING – Bleu Tomate**

C'est maintenant à vous de jouer. Si vous avez des questions et commentaires ou si quelqu'un a encore quelque chose à dire, n'hésitez pas à lever la main et nous vous passerons le micro. N'hésitez pas à vous présenter également lorsque vous prenez la parole pour savoir où vous travaillez, ce que vous faites ou ce que vous étudiez. C'est toujours intéressant de savoir d'où vous parlez. En premier, nous allons passer la parole à Monsieur qui représente WWF.

## **M. Denis ODY – Intervenant dans la salle**

Bonjour. Denis ODY du WWF France. Comme un certain nombre de personnes qui sont ici, cela fait 40 ans que je travaille dans les aires marines protégées. Il y a un chiffre qui n'a pas été cité. Nous avons parlé des 30x30. En France, en Méditerranée, 60 % des eaux sous juridictions bénéficient d'un statut d'aires marines protégées. Nous avons donc déjà doublé le seuil que l'on a fixé. Ce n'est pas tant que la France est une très bonne élève, même si elle l'a été pendant un moment. Il y a un autre site qui est intéressant. Si vous regardez l'espace, il y a au moins quelques réglementations qui vont limiter l'impact des activités humaines. Nous sommes à 0,1 % par rapport aux 60 %. L'enjeu est aujourd'hui ici. Je rappelle que l'on cherche des aires marines protégées parce que l'on a un objectif qui est basé sur un constat. Les aires marines protégées ne sont pas des lubies d'écologistes. C'est parce que nous faisons le constat qu'il y a une érosion de la biodiversité et des ressources. L'autre constat est que nous n'arrivons pas à réguler et à gérer nos activités suffisamment pour qu'elle soit à l'équilibre. Nous n'arrivons pas à avoir une pêche qui soit véritablement durable, c'est-à-dire une pêche qui n'exploite que les revenus du capital. Pour compenser ça, on en est arrivé, dans les années 1980, à créer des réserves marines pour créer des îlots de résistance au sein desquels nous savons que la nature peut reprendre ses droits.

Dans les années 1980, c'était très simple. Le concept d'aires marines était intelligible par tous. Il y a énormément de résultats scientifiques aujourd'hui qui disent très bien ce qu'il faut faire si nous voulons restaurer la biodiversité et restaurer la ressource. Pleins de résultats scientifiques disent ce qui ne marche pas ou beaucoup moins bien. Aujourd'hui, on est à la croisée des chemins. Je vous rappelle qu'il y a un objectif. On a rajouté une couche parce que ça fait 40 ans que l'on fait des aires marines protégées. On arrive à 60 % et on constate finalement que ça n'a pas bien marché puisqu'évidemment, il n'y a que 0,1 % qui marche. Nous nous sommes donc dit qu'il fallait faire un effort supplémentaire. Le président, Monsieur MACRON, a donc décidé cet objectif de 5,5 % en 2030. Aujourd'hui, nous sommes en face d'un vrai choix. Soit on continue de faire un peu semblant, ce qui a globalement été le cas jusqu'à présent pour les aires marines protégées où nous avons essayé d'en faire le moins possible. Aujourd'hui, nous essayons d'en faire le moins possible pour éviter la catastrophe. En revanche, faire ce qu'il faut pour avoir plus de poissons dans l'eau et restaurer la biodiversité, nous savons très bien le faire et finalement, c'est assez simple.

L'enjeu est de savoir comment nous allons faire ces 5,5 %. Soit on continue à faire de la protection forte, mais dans 10 ans, qui ne sera plus assez forte et il faudra donc en faire plus, soit on fait ce que l'on sait faire, de la vraie protection forte avec des zones de réserve intégrale, des zones autour qui seraient réservées à la pêche professionnelle, lesquelles bénéficieraient directement de l'effet d'exportation dont a parlé Laurence. Ce sont des résultats très robustes que la science a montrés depuis longtemps. Il y a une exportation de ces aires marines protégées. Ce ne sont pas vraiment des cloches ou alors, ce sont des cloches qui débordent. Je pense que les mérours dont on soulage la pression d'activités humaines n'ont pas du tout l'impression de vivre dans une cloche. Soit on se donne les moyens d'atteindre les objectifs pour lesquels nous faisons des aires marines protégées, soit on continue de faire semblant et on fait tout un tas de débats. On embête pleins de gens qui résistent, car ils ont peur du changement et dans 10 ans, nous ferons le constat que ça n'a pas marché. Merci.

## **Mme Pauline CASTAING – Bleu Tomato**

Y a-t-il des questions ?

## **Paloma – Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je suis juriste également. Les aires marines protégées sont un ensemble, mais lorsque l'on parle des espèces protégées, pour moi, c'est quelque chose qui est protégé dans son environnement. Comment s'articulent donc la protection de l'aire et la protection de l'espèce ? Par exemple, on vient de me parler de récifs coralliens. Apparemment, pour les Jeux olympiques, les juges ont implanté leur siège dans l'eau ici alors que c'était une aire marine protégée. Même si ce n'était pas le cas, c'est quand même une espèce protégée par des réglementations prévues pour assurer la protection de ces espèces, que ce soit une aire marine protégée ou non. Pour Monsieur JAVEL, qui est venu présenter une formidable matrice, vous êtes consulté par l'État. Comment pouvons-nous garantir votre impartialité vis-à-vis des recommandations que vous donnez ?

## **Mme Sophie GAMBARELLA – CNRS**

Je vais répondre avec Laurence. Espèces et espaces dépendant de chaque aire marine protégée. C'est tout et rien en même temps. Pour chaque régime juridique, nous allons décider quelles espèces nous allons protéger. En Méditerranée, nous avons la Convention de Barcelone qui protège la Méditerranée. On a rajouté pas loin de 10 protocoles, notamment pour protéger de la pollution qui vient de la terre et que l'on appelle aires marines protégées. Dans ce protocole, on a pris une liste d'espèces pour la Méditerranée, qui devaient être particulièrement protégées. Le problème du droit, c'est qu'il fige un peu

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

les choses à un instant T. Il est difficile de comprendre cette annexe actuellement. Quand on regarde les espèces, ce ne sont pas forcément celles qu'il faudrait protéger ou en tout cas, pas toutes. Il faudrait donc réviser l'annexe, remettre tous les acteurs autour de la table et tout renégocier, mais nous avons du mal à revoir les textes. Je suis d'accord avec vous. Nous avons encore une vision très anthropocentrée de l'environnement et un droit anthropocentré.

Pour la question de Tahiti et de la Polynésie, les aires marines protégées viennent presque de chez eux. Dans la culture du pacifique, il y a le bois tabou. Nous avons de magnifiques aires au Vanuatu. Quand ils plantent un bois tabou, c'est qu'ils ne doivent plus exploiter cette zone-là. Les aires marines viennent donc de là et nous sommes venus coller par-dessus, le droit européen sans forcément prendre en compte tout leur savoir traditionnel. C'est le tout début. Dans des territoires comme ceux-ci, nous avons du mal à articuler le savoir scientifique et les autres savoirs, comme on les appelle.

#### **Mme Laurence LE DIREACH – GIS POSIDONIE**

Pour compléter, je dirai que les aires marines protégées sont un outil de gestion qui permet à la fois de protéger des habitats et des espèces. Si l'on peut résumer les choses encore plus rapidement, même si nous avons des réglementations qui s'appliquent normalement partout sur la façade, il faut bien admettre qu'elles ne sont pas toujours respectées. Dans beaucoup d'endroits, elles ne le sont pas du tout. Si on appliquait les réglementations déjà existantes, tout irait beaucoup mieux dans les milieux marins. Les moyens qui sont alloués aux aires marines protégées permettent de renforcer cette réglementation, de la faire appliquer un peu mieux qu'elle ne l'est partout ailleurs sur la façade. C'est un moyen de renforcer les outils législatifs qui existent déjà et qui ciblent des espèces, des habitats ou des usages. C'est un moyen de renforcer et aussi d'adapter la gestion puisque les aires marines protégées permettent une gestion qui évolue dans le temps et qui est négociée avec les usagers. Il peut y avoir des zones très précises qui interdisent des activités. Tout cela peut évoluer dans le temps. C'est ce que l'on appelle la gestion adaptative. À partir du moment où l'on peut adapter cette gestion à ce que l'on observe dans le milieu, aux impacts de l'homme qui sont grandissants, nous avons l'espoir de mieux gérer et d'obtenir les meilleurs résultats. Globalement, les lois ne suffisent pas.

#### **M. Fabrice JAVEL – Juriste SUEZ Consulting**

Concernant la notion d'aire marine protégée, nous sommes confrontés à plusieurs sujets. Lorsque nous sommes saisis d'un projet d'aménagement, c'est la qualité de l'inventaire. Il faut avoir une vision complète sur la répartition spatiale au sein de la zone protégée. Ensuite, dans l'accompagnement, l'enjeu va être d'éviter les impacts des projets sur les espaces protégés. Si ce n'est pas possible, il reste des impacts résiduels pour les espaces protégés. Nous allons alors, dans le cadre d'une procédure, vers une dérogation pour destruction d'espace protégé. Pour faire appel à ça, il faut avoir un certain nombre de critères pour démontrer qu'il n'y a pas de solutions complémentaires. Dans ce dossier de dérogation, nous allons proposer des mesures compensatoires spécifiques pour compenser la destruction des espèces protégées. Il y a ensuite tout un processus d'instruction. Une fois que l'autorisation est donnée au projet, il va ensuite falloir venir contrôler sur le site que tout ce qui est mis dans le dossier est bien mis en œuvre et que c'est efficace sur ce projet. Nous allons donc intervenir dans toute la conception du projet, mais aussi sur le sursis pour contrôler la bonne mise en œuvre de ce qui est prévu. L'herbier de posidonie est l'espèce que nous avons le plus vue dans les dossiers de projet d'aménagement.

#### **Mme Pauline CASTAING – Bleu Tomato**

Merci pour vos réponses. Y a-t-il d'autres questions ?

#### **Sarah – Intervenante dans la salle**

Bonjour. Je suis étudiante en Seine-et-Marne. Comment pouvons-nous mesurer l'ampleur des croisières ? Est-ce que les gens comprennent les effets négatifs des croisières ?

#### **M. Benoît RODRIGUES – DIRM**

Je représente ce soir l'équipe chargée d'élaborer le document stratégique de la façade Méditerranée. L'activité de croisière est effectivement une activité qui a des impacts négatifs comme positif en Méditerranée, négatif d'un point de vue écologique. D'un point de vue socio-économique, c'est bon pour l'emploi. La croisière en France, c'est 80 % en Méditerranée. C'est une activité que l'on essaie de concilier avec les enjeux environnementaux et l'atteinte du bon état écologique qui est une obligation pour la France du fait des directives de l'Union européenne que nous avons transposées. Dans le document de planification maritime qui est le document stratégique de façade, nous menons des études et nous finançons des études pour déterminer quels sont les impacts de la croisière. Nous sommes allés un peu plus loin dernièrement avec une stratégie pour la croisière durable qui a été adoptée à l'échelle de toute la façade méditerranéenne et une charte pour la croisière durable qui est venue définir un certain nombre d'engagements que les croisiéristes – les compagnies de croisières – doivent mettre en œuvre. C'est un

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>



contrat que l'État passe avec les croisiéristes, qui n'est pas une obligation. Les croisiéristes ont le droit de développer leur activité économique. Dans cette charte, il y a un certain nombre d'engagements comme utiliser des carburants différents qui sont moins polluants, comme se brancher à quai et mettre à disposition des personnes, lorsqu'elles se rendent à terre, des modes de transport doux. Ce sont des engagements que 24 des 34 croisiéristes qui opèrent en Méditerranée et qui représentent 75 % aujourd'hui des croisières en Méditerranée française, sur lesquels ils se sont engagés. Du fait de cette charte que l'on a passée avec ces croisiéristes, nous avons mené des audits de manière aléatoire dans les bateaux de croisière pour aller nous assurer que ceux qui s'étaient engagés à être plus vertueux à l'avenir aient respecté leurs engagements. De juillet à septembre, 14 audits ont été menés dans le port maritime de Marseille. Jusqu'à présent, les engagements étaient tenus. L'idée est de faire en sorte qu'il y ait plus de croisiéristes qui s'engagent et que les engagements soient tenus à chaque fois. Pour ce qui est de l'impact cet hiver, nous savons qu'il est considérable, mais le tout est de le réduire à travers ce genre de dispositifs.

#### **Sarah – Intervenante dans la salle**

Quelles sont les études que nous allons mener dans les audits ? Cela concerne-t-il la qualité de l'air ? Y a-t-il d'autres critères importants ?

#### **M. Benoît RODRIGUES – DIRM**

Oui. Il y a donc un impact sur la qualité de l'air. Très souvent, on regarde les carburants qui sont utilisés et quand ils sont utilisés, s'ils se branchent ou non. Il y a aussi les déchets et tout type d'impacts, mais également les collisions avec les cétacés.

#### **Mme Pauline CASTAING – Bleu Tomate**

Merci beaucoup pour cet échange. Y a-t-il d'autres questions ?

#### **Intervenant dans la salle**

Bonsoir. J'ai une question en lien avec les parcs éoliens à venir en Méditerranée. Auront-ils un statut d'aires marines protégées ? Si c'est le cas, comment ça va-t-il se matérialiser exactement ? Lorsque l'on fait intervenir des éoliennes, des réparations peuvent être impliquées et potentiellement des déplacements de certaines éoliennes des parcs, soit un dommage considérable sur l'effet récif qui est éventuellement ancré derrière.

#### **Mme Sophie GAMBARDILLA – CNRS**

Ce n'est pas mon domaine. Je travaille sur les grands fonds. Ce que l'on sait sur les éoliennes, c'est qu'il va y avoir une zone réservée autour. La deuxième partie va concerner les impacts de pollution sonore. L'argument est de reconstituer la biodiversité, parce qu'on est en zone réservée. Il y a quand même de la pollution sonore. De fait, il va y avoir des restrictions d'usage probablement sur ces parcs éoliens. Cela signifie qu'il peut y avoir des effets réserve du fait que l'on ne pourra pas pêcher dessous et au niveau des emprises des flottants. Il y a aussi des effets attractifs selon certaines espèces, mais nous ne pouvons pas parler d'aire marine protégée. Cela va être une zone gérée autrement avec des restrictions d'usage.

#### **M. François VIREVALLE – DREAL**

Concernant les études sur le bruit, des résultats sont disponibles sur notre site « eoliennesenmer.fr » si vous voulez avoir davantage d'informations sur la nuisance sonore.

#### **Charly – Intervenant dans la salle**

J'ai l'impression que pour répondre au droit d'asymétrie et au droit humain, il y a des exemples de plus en plus fréquents de donner des personnalités juridiques à des espaces naturels. J'aurais simplement voulu avoir votre avis sur cette méthode. Est-ce que c'est un abus d'un côté à vouloir faire entrer absolument le droit de l'environnement dans le code humain ? Que voyez-vous de ces tendances ?

#### **Mme Sophie GAMBARDILLA – CNRS**

Le mouvement ne vient pas de France au départ. C'est la reconnaissance de droit de beaucoup d'éléments de la nature. [...Partie manquante...] Cela nous apporte beaucoup symboliquement, mais en pratique, en France, cela n'apporte pas grand-chose. Les associations doivent être agréées pour faire des mouvements populaires. Dans d'autres états dans le monde, ce n'est pas que symbolique. Cela permet aussi d'accéder au pouvoir pour représenter les dommages.

## **Intervenant dans la salle**

Bonsoir. Je m'inquiète un peu. Parc marin de la Côte Bleue, un vieux parc marin à côté du parc des calanques. Cela fait 40 ans que nous sommes là. Nous avons la liste verte de l'Union internationale de la conservation de la nature. On n'est pas dans le nombrilisme, mais il n'y en a que trois en Méditerranée, trois aires marines protégées parce que l'on est en train de faire du floutage, comme le disait mon ami Denis. 60 % d'aires marines. On remplit les objectifs, mais non. 0,1 % de zones de protection fortes. Où Monsieur MACRON va-t-il mettre toutes ces zones de protection fortes à part en Antarctique ? Personne n'en veut aujourd'hui. Il n'y a pas d'espace pour la protection. C'est le cœur qui parle. Je suis un biologiste marin, mais on risque de perdre notre belle UICN à cause de l'éolien. Je ne sais pas qui est de RTE ici, mais pas merci. Vous allez mettre un raccordement de 400 000 volts près d'une plage, soit 15 degrés en plus. Nous allons faire du barbecue sur nos plages de la côte Bleue et en plus, ils vous proposent un petit tunnel. Ils vont passer sur 1,5 kilomètre d'habitat prioritaire européen de récifs coralligènes et d'herbiers de posidonie. RTE a la solution ? Non. Je ne veux pas perdre ma médaille de l'Union internationale de conservation de la nature. Faisons de l'aménagement raisonné et contrôlé, mais pas n'importe quoi. Faisons des zones de protection forte. Tout ça, c'est de l'enfumage. Merci à vous.

## **Coralie – Intervenante dans la salle**

Bonjour. Je suis simple citoyenne et apnéiste. Aujourd'hui, je suis justement sortie dans le parc marin de la Côte Bleue à Carry-le-Rouet, dans la réserve de Cap Rousset et à chaque fois que l'on y va, on se rend compte qu'il y a une interdiction de pêcher sur 300 mètres. Il n'y a pas besoin d'être scientifique pour le voir. Le constat est simple, il y a énormément d'espèces. C'est magnifique. Par contre, à chaque fois que je vais dans les calanques, il n'y a quasiment rien. Je me demande pourquoi il n'y a pas plus de zones de ce genre ? Ce n'est pas une aire marine protégée, mais une réserve, mais il est interdit de pêcher sur 300 mètres. Pourquoi il n'y en a pas plus dans les calanques ?

Ma deuxième question est que l'extraction dans les grands fonds marins puisque le projet est récent, pensez-vous que ça va vraiment se faire en Méditerranée ou est-ce que ce n'est pas viable économiquement et nous n'irons jamais extraire dans les fonds marins ni savoir quel serait l'impact sur les espèces ?

## **M. Philippe MARTIN – RTE**

Bonjour. Je n'ai pas forcément la prétention de répondre à ce dont Monsieur a exprimé. J'ai simplement des éléments de réponses. Il y a plusieurs notions qui sont étudiées. Il y a une solution de raccordement qui passe au niveau de la zone de Martigues-Carro, mais aujourd'hui, d'autres options sont étudiées également et le choix n'est pas fait. Nous poursuivons les études. On a bien conscience de ces enjeux au niveau des herbiers de posidonie et cela fait partie des paramètres que l'on intègre dans les études et dans le comparatif des solutions. La meilleure solution sera proposée pour 2024 par rapport aux différentes options. Il y a aussi d'autres options côté ouest où c'est une zone avec un certain nombre de contraintes naturelles et des contreparties maritimes portuaires à prendre en compte. Il y a des contraintes également géophysiques du côté du port de Saint-Louis. Ce sont juste des éléments de réponse. Je n'ai pas la prétention de répondre aux inquiétudes. Nous avons bien en tête ces enjeux.

## **Mme Sophie GAMBARELLA – CNRS**

Il faut que vous connaissiez mieux les calanques. Ce sont des zones qui fonctionnent extrêmement bien. Ces grandes zones de non-prélèvement ont été positionnées là où le paysage était déjà remarquable. Au niveau des espèces, je pense au mérou et aux grands poissons carnivores, entre autres. Nous avons donc des résultats tout à fait exceptionnels dans les calanques. De la même façon que la côte Bleue, nous avons de très bons résultats dans ces zones où il n'y a ni pêche professionnelle ni pêche de loisirs. À l'extérieur, il y a beaucoup d'activités autorisées. Je vous invite donc à aller dans les calanques. Il y a de beaux poissons dans toute la région marseillaise et la production est particulièrement forte. Malgré toutes les activités de pêche que nous avons, dès lors que l'on installe une zone de protection, nous obtenons de très bons résultats.

Sur les grands fonds marins, soit nous avons des zones sur chaque état. Tout le débat actuel est sur la scène internationale. Nous n'avons pas abouti aux codes d'exploitation. Nous sommes encore en négociation avec l'autorité internationale des fonds marins avec la tendance qui serait pour l'instant d'interdire l'exploitation des fonds marins. Nous attendons d'avoir plus de connaissances sur les fonds marins, parce que l'on n'y connaît pas grand-chose. C'est pour cette raison qu'il y a un robot d'un laboratoire marseillais pour observer ce qu'il se passe dans les grands fonds marins et la pollution qu'il peut y avoir. Pour l'instant, il y a plein de petits détails qui nécessitent des moratoires. Nous aurons la conférence des Nations Unies qui sera à Nice en juin 2025.

### **Intervenante dans la salle**

Bonjour. Je travaille pour une institution qui essaie de contribuer à améliorer les choses. Je m'exprime en tant que citoyenne. J'ai été très contente que soit soulevé le problème de la croisière en Méditerranée qui est un véritable problème parce que c'est quand même une zone qui a été très permissive. Ce sont justement les zones les plus pauvres et les plus exposées aux pollutions, quand les navires sont à quai, qui ont été malheureusement les plus impactées. Je suis contente que ce problème ait été exposé. Je suis contente aussi que le problème de la RTE ait été posé puisque c'est un projet qui doit traverser normalement toute une partie de la Camargue qui est en grande partie protégée actuellement en réserve nationale ou bien par le Conservatoire du littoral et qui aurait un impact très négatif si le projet initial était porté. Cela voudrait dire que tous les efforts consentis depuis des années seraient mis à mal à cause de ça. Par rapport à ce qui a été évoqué par le parc marin sur la question de la protection, le seul objectif que nous devrions tous avoir serait effectivement de maintenir et laisser espérer que le maximum de zones soit protégé avec ce qu'avait dit notre interlocutrice du CNRS, à savoir qu'il faut qu'il y ait de la consultation pour que des zones tampons permettent une certaine sécurité de la circulation. Je voudrais quand même revenir sur la question de ce que fait l'Europe. En tant que Français assujettis à l'Europe et donc aussi assujettis à ce que font les États-Unis sur d'autres problèmes, que fait l'UICN, à savoir qu'elle a apporté les concepts, comme l'a dit l'intervenant de SUEZ, avec « ERC », soit « Eviter », « Réduire » et « Compenser ». Avec le réchauffement climatique qui nous attend et qui est catastrophique pour la Méditerranée, pour la mer elle-même et pour tout ce qui est en zone littorale, il faudrait une prise de conscience sur ce que fait aussi l'Europe pour dire que l'on doit changer de paradigme. Il faut aussi voir que nous faisons partie de cette nature et qu'en la détruisant, malheureusement, on est en train de saborder ce sur quoi on est né et d'où nous sommes issus.

### **Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je suis étudiant dans l'énergie. Sur les câbles électriques des parcs éoliens, le câble fait 30 centimètres de diamètre. Au pire, si c'est rocheux, on peut récupérer des gravats sur 4 ou 5 mètres à côté. Les chaluts ne vont pas pouvoir passer sur une zone de 2 000 nautiques d'un côté à l'autre. Pour moi, c'est une zone protégée qui va faire 40 kilomètres de long sur 3 000 ou 4 000 mètres de large. Ne serait-ce pas une solution pour protéger ?

#### **M. Philippe MARTIN – RTE**

Sous réserve de conditions de sécurité, notamment la profondeur d'ensouillage des câbles, la plupart des activités de pêche devraient être conservées. L'ancrage et le dragage du sol marin seraient interdits. Par contre, d'autres activités pourront reprendre. Il faut consigner ces différents usages, dont l'activité de pêche. Il y a des pêcheurs qui ne vivent que de ça et qui doivent se nourrir.

#### **Mme Pauline CASTAING – Bleu Tomato**

Nos intervenants souhaitent-ils réagir aux interventions ?

#### **Mme Laurence LE DIREACH – GIS POSIDONIE**

En ce qui concerne l'éolien, c'est un objet de préoccupation, notamment pour la Camargue parce que le nouveau parc éolien sera sur une trajectoire de migration. C'est là-dessus que nous avons le plus d'inquiétude actuellement.

#### **M. Fabrice JAVEL – Juriste SUEZ Consulting**

Pour illustrer sur ce thème, pour les éoliennes et les oiseaux, ce serait de passer le champ éolien en dehors des couloirs de migration. En mesure de réduction, il va y avoir ce que l'on appelle le bridage.

#### **Mme Pauline CASTAING – Bleu Tomato**

Nous pouvons applaudir nos trois intervenants du soir. Merci beaucoup.